



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Appel à projets

« Partenariat associatif 2018 Nouvelle-Aquitaine »

RÈGLEMENT

Le contexte

Le ministère de la transition écologique et solidaire entretient un partenariat solide avec les acteurs de la société civile que sont les associations, partenariat concrétisé par des relations fondées sur le contrat, la transparence et l'évaluation. Les associations accompagnent, diversifient et enrichissent l'action publique dans le domaine de l'environnement, facilitent la participation des citoyens à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dans ce domaine, sensibilisent aux diverses thématiques couvertes par le développement durable et solidaire.

Les financements et les aides accordés par le ministère aux associations, à de nombreux titres, sont l'un des modes de reconnaissance de leur action d'intérêt général dans les domaines de la protection de l'environnement et du développement durable.

Dans cet esprit, **les crédits attribués sous forme de subventions doivent contribuer à la réalisation de projets entrant en synergie avec les orientations des politiques publiques prioritaires mises en œuvre par le ministère.** Dans la limite des budgets disponibles annuellement, les subventions sont accordées en priorité aux actions menées dans les trois domaines suivants :

- **Des actions fondées sur une expertise et une connaissance solides:** soutien aux associations qui, grâce aux connaissances et à l'expertise dont elles font preuve, sont en mesure de présenter des projets d'un intérêt avéré ;
- **Des contributions favorisant l'information des citoyens et leur participation à un débat public** ouvert et de qualité ;
- **L'éducation à l'environnement vers un développement durable:** la mise en œuvre de la stratégie nationale de **transition écologique vers un** développement durable, notamment en matière d'actions d'éducation à l'environnement, implique de dépasser le stade de l'information et de la sensibilisation. Les actions éducatives doivent viser un impact collectif et contribuer à une évolution des comportements tant des jeunes que des adultes **aussi bien dans leur vie personnelle que professionnelle.**

Les programmes et projets subventionnés doivent en priorité dépasser un impact ponctuel sur le terrain. Les projets et les actions doivent être, de préférence, de moyen terme et couvrir l'ensemble ou une part significative du territoire voire pouvoir être déclinables, reproductibles sur d'autres parties du territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Ces subventions pourront concerner les fédérations, les unions et les associations membres de réseaux régionaux et/ou nationaux en mesure d'œuvrer ensemble à l'accomplissement d'objectifs communs ou de même nature.

Ces aides financières doivent être accompagnées de travaux d'évaluation conséquents, quant au résultat et à l'impact des actions soutenues. Le contrôle de l'utilisation des crédits alloués se doit d'être rigoureux, tout en respectant l'esprit de partenariat.

Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État, les associations :

- type Loi 1901 à but non lucratif
- enregistrée au Registre National des Associations (RNA)
- à compétences environnementales et éducatives,
- porteuses d'un programme ou d'un projet lié à la promotion de l'environnement et du développement durable dont l'action proposée se développe sur le territoire régional.
- agréées ou non agréées

Thèmes généraux et priorités 2018

En matière de développement durable, la DREAL Nouvelle-Aquitaine soutient des projets correspondant à la politique et aux priorités du Ministère de la transition écologique et solidaire, selon les axes suivants :

➤ l'information des citoyens et leur participation au débat public sur l'environnement

L'importance croissante des décisions prises et leurs impacts potentiels dans les domaines de l'environnement et du développement durable nécessitent que soit apportée une attention particulière à l'information des citoyens et à leur participation à un débat public ouvert et de qualité.

➤ le développement de l'économie circulaire et solidaire (cf feuille de route du MTES)

La DREAL Nouvelle-Aquitaine contribue aux actions structurantes combinant une économie circulaire sobre en ressources et innovante, le respect de la qualité de l'environnement ainsi que l'émergence de filières vertes permettant de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux par des opportunités de développement d'activités locales et d'initiatives expérimentales.

➤ la promotion du développement durable auprès des collectivités

La DREAL accompagne les actions associatives en appui aux collectivités favorisant la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable.

➤ l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)

La DREAL soutient les démarches et actions favorisant la structuration d'un continuum éducatif à l'environnement et au développement durable pour tous notamment à destination des publics habituellement peu touchés par des actions d'éducation à l'environnement pour un développement durable (milieux professionnels, public en difficulté...).

En 2018, une attention particulière sera apportée aux projets contribuant à la sensibilisation et à l'éducation d'un large public aux thématiques suivantes :

Alimentation :

> nutrition et santé : notamment, « Soutien aux initiatives pédagogiques innovantes visant à favoriser l'accès à une alimentation saine et durable. Ces projets devront notamment permettre une diffusion efficace d'informations portant sur les potentiels contaminants présents dans les aliments et leurs contenants ». (*action 13 mesure 1 du PRSE NA. A ce titre et pour cette action spécifique portée en partenariat avec l'ARS et la DRAAF, l'ARS pourra également apporter un soutien technique ou financier.*

> agriculture biologique / circuits-courts / **lutte contre le gaspillage alimentaire** /

Santé Environnement

> Soutien aux initiatives locales visant à sensibiliser à la santé environnement les enfants de 7 à 11 ans (*action 21 mesure 3 du PRSE NA*).

> qualité de l'air, qualité de l'eau, perturbateurs endocriniens, pesticides,

Climat et énergies renouvelables : lutte contre le réchauffement climatique, adaptation au changement climatique, sensibilisation aux énergies renouvelables, réduction des consommations d'énergie, diminution des gaz à effet de serre...

Littoral et biodiversité : préservation du littoral, pédagogie autour des éco-systèmes littoraux, **mise en évidence de pratiques de solidarité écologique....**

Dans le cadre de l'appel à projets « Partenariats associatifs 2018 », la DREAL Nouvelle-Aquitaine soutiendra prioritairement :

- les actions à impact collectif qui contribuent à une évolution des comportements ;
- les actions opérationnelles menées de façon multi-partenaire ;
- l'articulation des interventions des acteurs de l'EEDD en Nouvelle-Aquitaine (animation de réseaux associatifs, etc) ;
- les propositions innovantes de moyen terme que ce soit par leur forme, leur contenu, les partenariats et effets de synergie qu'elles requièrent...

Les critères d'examen des demandes

Les critères qui seront particulièrement étudiés sont les suivants (sans hiérarchisation) :

Critères de cohérence :

- **cohérence du contenu de l'action :**
 - pertinence du projet par rapport aux politiques nationales et régionales
 - réponse aux priorités thématiques de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
 - caractère innovant ou exemplaire du projet
- **cohérence de l'action dans le temps**
 - projets et actions étalés tout au long de l'année
 - caractère évolutif de l'action lorsqu'elle se poursuit sur plusieurs années
- **cohérence de l'action dans l'espace :**
 - projets et actions structurants d'envergure géographique significative, à savoir ampleur régionale, interdépartementale, départementale ou a minima intercommunale
 - projets ancrés dans le territoire en lien avec les politiques locales (Communes, Intercommunalités, Pays, etc)
- **cohérence partenariale de l'action :**
 - recherche de synergies chez les porteurs de projet : fédérations, unions, associations membres de réseaux régionaux
 - projets multi-partenariaux permettant la collaboration de divers acteurs
 - qualité et diversité des partenariats développés, notamment des partenaires autres qu'associatifs : entreprises, collectivités, universités, etc

Critères de réalisation :

- budget prévisionnel détaillé, réaliste et équilibré
- identification claire des charges spécifiquement affectées au projet
- diversité des partenariats financiers de l'action (cofinancements acquis et demandés)
- moyens pédagogiques mis en œuvre
- pertinence des cibles visées (nombre de personnes bénéficiaires, diversité des publics concernés...)

Critères d'évaluation et de retour :

- qualité du suivi prévu
- méthode d'évaluation efficace de l'action projetée (les résultats et les impacts attendus devront être formalisés)
- valorisation envisagée du projet
- mise à disposition gratuite des livrables auprès du public (consultation, diffusion, téléchargement, etc)

Sont exclus de l'appel à projets :

- les projets d'investissements (réalisation de travaux, achat de matériaux, etc)
- les demandes d'aides au fonctionnement courant des associations
- l'organisation de manifestations (festival, fête, foire, rencontre, journée, week-end, colloque, etc) de type ponctuel et/ou local
- les projets transmis hors délai ou incomplets
- les projets ne portant pas sur une part significative du territoire et/ou ne dépassant pas un impact ponctuel
- les actions financées par ailleurs par le Ministère ou la DREAL (ex : actions financées dans le cadre des TEPCV, Coins Nature...)

Le calendrier

- Lancement de l'appel à projets : **27 novembre 2017**
- Clôture de dépôt des dossiers : **Lundi 15 janvier 2018 à 12h00**

Les demandes reçues après cette date ne seront pas étudiées. Les dossiers seront retournés à la structure expéditrice.

- Sélection des projets par le comité d'attribution de la DREAL Nouvelle-Aquitaine: **Mars 2018**
- Notification des décisions : **à partir d'avril 2018**

Les modalités de candidature

Chaque association ne doit déposer qu'un seul dossier. Lorsque plusieurs actions sont envisagées, elles doivent être regroupées au travers d'une seule demande.

1. Télécharger le formulaire unique [Cerfa n°12156*](#) sur le site de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. (Attention, ce formulaire est régulièrement actualisé. Aussi, il est conseillé de télécharger cette version en ligne).
2. Renseigner le formulaire Cerfa n°12156* en vous appuyant sur la notice explicative Cerfa n°51781, qui précise également les pièces à joindre à votre candidature.
3. Envoyer votre candidature complète (courrier de demande, formulaire Cerfa n°12156* et ses pièces jointes), **impérativement avant le lundi 15 janvier 2018**, à la fois **dans sa version papier**, daté tamponné et signé **et sous format informatique**, au format .doc ou .odt ou pdf) :

DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mission Développement Durable
Pôle Sensibilisation et Gouvernance
Site de Limoges
22, rue des Pénitents Blancs – CS 53218 – 87032 LIMOGES cedex 1
psg.mdd.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

ATTENTION : SEULS LES DOSSIERS REÇUS COMPLETS SOUS FORMAT PAPIER ET INFORMATIQUE FERONT L'OBJET D'UNE INSTRUCTION

4. Après examen de votre dossier, les candidatures reçues feront l'objet d'une sélection par le comité d'attribution de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. L'attribution se fera au regard de la prise en compte des critères précédemment cités et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

En téléchargement :

- le formulaire « Associations - Demande de subvention » : [Cerfa n°12156*](#)
- la notice d'accompagnement Cerfa n°51781#02 pour vous aider à remplir le formulaire Cerfa n°12156*

Renseignements

Pour tout renseignement sur votre candidature, vous pouvez vous adresser à :

Béatrice BRAC, chargée de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement et au développement durable 05 55 12 96 08
beatrice.brac@developpement-durable.gouv.fr

Véronique ALIPHAT, assistante vie associative et éducation à l'environnement et au développement durable 05 55 12 96 20
veronique.aliphat@developpement-durable.gouv.fr
